

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

31 MARS 2025

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Produits et charges - projets spéciaux (non audité)	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
La Fédération culturelle canadienne-française

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française (la « Fédération »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans l'information financière supplémentaire aux pages 16 à 21, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 20 mai 2025

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

4

	Fonds général	Fonds d'imm- euble	2025 Total	2024 Total
PRODUITS				
Programmation de base				
- Ministère du Patrimoine canadien - PALO	967 500 \$	- \$	967 500 \$	870 750 \$
Projets spéciaux				
- Ministère du Patrimoine canadien - PALO	4 152 587	-	4 152 587	3 504 548
- Ministère de la Langue française	150 000	-	150 000	150 000
- Fédération jeunesse canadienne française	44 100	-	44 100	-
- Conseil des arts et des lettres du Québec	-	-	-	49 800
La Corporation du Conseil des ministres sur la francophonie	30 000	-	30 000	-
Produits du secteur de l'éducation (La ruchée, phase III)	20 750	-	20 750	-
Autres produits	88 182	-	88 182	83 651
	5 453 119	-	5 453 119	4 658 749
CHARGES D'EXPLOITATION				
Programmation de base				
- Salaires et avantages sociaux	502 374	-	502 374	476 087
- Honoraires	299 569	-	299 569	265 002
- Frais d'administration	219 174	-	219 174	188 626
- Déplacements	146 515	-	146 515	153 589
- Publicité et promotion	27 509	-	27 509	34 780
- Charges imputées aux projets spéciaux (note 8)	(164 550)	-	(164 550)	(154 717)
	1 030 591	-	1 030 591	963 367
	4 422 528	-	4 422 528	3 695 382
PROJETS SPÉCIAUX	(4 397 643)	-	(4 397 643)	(3 704 348)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	24 885 \$	- \$	24 885 \$	(8 966) \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

5

	Fonds général		Réserve de stabilisation des emplois	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventu- alités	2025 Total	2024 Total
	Non affecté	Investis en immo- bilisation					
SOLDE AU DÉBUT	- \$	51 981 \$	783 \$	88 886 \$	5 923 \$	147 573 \$	156 539 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	37 598	(12 713)	-	-	-	24 885	(8 966)
Investissement en immobilisations	(12 844)	12 844	-	-	-	-	-
Affectation interne	(24 754)	-	-	-	24 754	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	52 112 \$	783 \$	88 886 \$	30 677 \$	172 458 \$	147 573 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

6

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventu- alités	2025 Total	2024 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	343 871 \$	- \$	- \$	343 871 \$	75 265 \$
Débiteurs (note 3)	129 381	-	-	129 381	151 185
Contributions à recevoir	54 980	-	-	54 980	178 156
Frais payés d'avance	5 725	-	-	5 725	4 983
Solde interfonds à recevoir (à payer)	(17 300)	(13 377)	30 677	-	-
	516 657	(13 377)	30 677	533 957	409 589
PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., 201 actions ordinaires, valeur de consolidation					
	-	10 205	-	10 205	10 205
AVANCES À PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement					
	-	92 058	-	92 058	92 058
IMMOBILISATIONS (note 4)					
	52 112	-	-	52 112	51 981
	52 112	102 263	-	154 375	154 244
	568 769 \$	88 886 \$	30 677 \$	688 332 \$	563 833 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



_____, administrateur



_____, administrateur

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2025

7

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventu- alités	2025 Total	2024 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus (note 6)	415 049 \$	- \$	- \$	415 049 \$	416 260 \$
Subventions et contributions reportées (note 7)	100 825	-	-	100 825	-
	515 874	-	-	515 874	416 260
ACTIF NET					
Non affecté	-	-	-	-	-
Affectations internes					
Investis en immobilisations	52 112	-	-	52 112	51 981
Réserve de stabilisation des emplois	783	-	-	783	783
Fonds d'éventualités	-	-	30 677	30 677	5 923
Fonds d'immeuble	-	88 886	-	88 886	88 886
	52 895	88 886	30 677	172 458	147 573
	568 769 \$	88 886 \$	30 677 \$	688 332 \$	563 833 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

8

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	24 885 \$	(8 966) \$
Ajustement pour :		
Amortissement des immobilisations	12 713	14 155
	37 598	5 189
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	21 804	19 278
Contributions à recevoir	123 176	(82 937)
Frais payés d'avance	(742)	4 199
Créditeurs et frais courus	(1 211)	(96 486)
Subventions et contributions reportées	100 825	-
	243 852	(155 946)
	281 450	(150 757)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(12 844)	(4 488)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	268 606	(195 245)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	75 265	270 510
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	343 871 \$	75 265 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Constatation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Tous les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de la Fédération.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration et salaires – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une entreprise à but lucratif satellite détenue à 20,1 %, qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par la Place de la francophonie canadienne Inc.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail

Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fédération qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des contributions à recevoir.

Les avances à la Place de la francophonie canadienne Inc. sont comptabilisées au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

12

3. DÉBITEURS

	2025	2024
Comptes clients	51 486 \$	25 715 \$
Sommes à recevoir de l'État	77 895	125 470
	129 381 \$	151 185 \$

4. IMMOBILISATIONS

		2025	2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement informatique	120 611 \$	83 986 \$	36 625 \$	31 332 \$
Améliorations locatives	104 467	88 980	15 487	20 649
	225 078 \$	172 966 \$	52 112 \$	51 981 \$

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 12 713 \$ (2024 : 14 155 \$).

5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,0 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2025.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	359 451 \$	363 982 \$
Sommes à remettre à l'État	55 598	52 278
	415 049 \$	416 260 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

13

7. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations du solde des subventions et contributions reportées de l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	- \$	- \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	4 447 512	3 704 348
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	(4 346 687)	(3 704 348)
Solde à la fin	100 825 \$	- \$

8. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 135 427 \$ (2024 : 116 717 \$) et des salaires d'un montant total de 29 123 \$ (2024 : 38 000 \$) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2025	2024
Charges		
Programme PassepART	44 012 \$	56 717 \$
Programme ImmersART	43 418	-
La brigade numérique - La bande numérique	40 000	40 000
La ruchée, phase III	30 120	-
Accélérateur TADA (2022-2025)	5 000	5 000
Ressource dédiée à l'Entente de collaboration	2 000	-
La ruchée, phase II	-	37 500
Services - HUB de mobilisation des capacités	-	15 500
	164 550 \$	154 717 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

14

9. APPORTS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 43 475 \$ (2024 : 40 197 \$) à titre d'apports en services par le biais d'heures non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2025	2024
Charges		
Axe 1 - Positionnement politique	21 738 \$	20 098 \$
Axe 2 - Concertation et mobilisation du réseau	15 216	14 069
Axe 3 - Développement et Innovation	6 521	6 030
	43 475 \$	40 197 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux débiteurs.

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution. La Fédération n'est exposé à aucun risque significatif à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, une charge de loyer de 69 983 \$ (2024 : 52 435 \$) ainsi que des frais de gestion de - \$ (2024 : 5 763 \$) ont été facturées par la Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite.

Des salaires de 30 000 \$ (2024 : 30 000 \$) ont également été versés à la présidente du conseil d'administration.

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par la Fédération en vertu d'un bail échéant au cours du prochain exercice est de 44 045 \$.

13. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 \$, de l'hypothèque consentie à la Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

16

	2025	2024
PRODUITS ET CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX		
PROGRAMME PassepART		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 554 179 \$	1 615 383 \$
Charges		
Programme de microfinancement	1 195 500	1 203 000
Salaires	265 706	254 524
Honoraires	41 529	84 933
Dépenses administratives	32 607	18 717
Déplacements - rencontres	9 819	19 459
Promotion et communication	9 018	34 750
	1 554 179	1 615 383
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

PROGRAMME ImmersART

Produits

Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 011 546 \$	- \$
---	--------------	------

Charges

Programme de microfinancement	729 000	-
Salaires	185 338	-
Honoraires	44 229	-
Dépenses administratives	25 700	-
Promotion et communication	16 786	-
Déplacements - rencontres	10 493	-
	1 011 546	-

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
--	-------------	-------------

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

17

	2025	2024
LA BRIGADE NUMÉRIQUE – LA BANDE NUMÉRIQUE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	499 600 \$	541 425 \$
Charges		
Honoraires	222 071	267 921
Salaires	176 920	171 647
Frais de rencontre	59 371	59 857
Autres frais	40 000	40 00
Communication – Publicité – Promotion	1 238	2 000
	499 600	541 425
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

SERVICE – HUB de mobilisation des capacités

Produits

Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	- \$	169 000 \$
---	------	------------

Charges

Salaires	-	98 468
		44 50
Honoraires	-	0
Frais d'administration	-	15 500
Déplacements	-	5 293
Communication – Promotion – Marketing	-	5 239
	-	169 000
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

18

	2025	2024
STAGE – PROGRAMME (FJCF)		
Produits		
Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)	44 100 \$	- \$
Charges		
Salaires	38 446	-
Honoraires	5 654	-
	44 100	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA RUCHÉE, PHASE II

Produits

Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	- \$	1 178 740 \$
---	------	--------------

Charges

Salaires	-	529 601
Honoraires	-	449 061
Formation et perfectionnement professionnel	-	103 390
Frais d'administration	-	37 500
Déplacements - rencontres	-	30 055
Communication – Publicité – Promotion	-	29 133

	-	1 178 740
--	---	-----------

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
--	-------------	-------------

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

19

	2025	2024
LA RUCHÉE, PHASE III		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 038 087 \$	- \$
Revenus autonomes	20 750	-
	1 058 837	-
Charges		
Salaires	580 496	-
Honoraires	113 905	-
Formation et perfectionnement professionnel	245 518	-
Déplacements - rencontres	61 000	-
Frais d'administration	30 120	-
Communication – Publicité – Promotion	27 798	-
	1 058 837	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

ACCÉLÉRATEUR (TADA) (2022-2025)

Produits

Ministère de la Langue française	150 000 \$	150 000 \$
----------------------------------	------------	------------

Charges

Salaires	96 735	97 861
Honoraires	42 473	38 139
Frais d'administration	5 000	5 000
Communication – Publicité – Promotion	3 921	5 000
Frais de rencontre	1 871	4 000
	150 000	150 000

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
--	-------------	-------------

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

20

	2025	2024
Ressource dédiée à l'Entente de collaboration		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	49 175 \$	- \$
Charges		
Honoraires	31 435	-
Salaires	7 548	-
Communication – Publicité – Promotion	5 085	-
Frais de rencontre	3 107	-
Frais d'administration	2 000	-
	49 175	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

Entente CALQ et FCCF

Produits

Conseil des arts et des lettres du Québec	- \$	49 800 \$
---	------	-----------

Charges

Honoraires	-	49 800
------------	---	--------

	-	49 800
--	---	--------

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
--	------	------

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

(non audité)

21

	2025	2024
Culture d'entreprise, médiation culturelle		
Produits		
La Corporation du Conseil des ministres sur la francophonie	30 000 \$	- \$
Charges		
Honoraires	30 000	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX	4 397 437 \$	3 704 348 \$
TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX	4 397 437	3 704 348
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$